

D-4 Dossier de candidature à l'entrée en 1^{re} générale

Dans le cadre d'un changement d'établissement

Ce dossier doit être utilisé dans le cas où la spécialité choisie n'existe pas dans son lycée d'origine. Les dossiers seront étudiés lors d'une commission de gestion des dérogations qui procédera aux affectations uniquement sur places laissées vacantes suite aux montées pédagogiques et emménagement sur secteur.

Fiche à remplir par la famille et à remettre, dûment complétée, au chef d'établissement fréquenté. Celui-ci transmettra la demande à l'établissement demandé.

ATTENTION : L'affectation correspondante sera réalisée en fonction des places disponibles.

Etablissement	
N° UAI :	
Téléphone :	Mél. :
Professeur principal :	Classe fréquentée :
LVA :	LVB :

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Identification de l'élève	
N° identifiant de l'élève :	Sexe : Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>
Nom, prénom de l'élève :	Actuel doublant <input type="checkbox"/>
Date de naissance :	
Nom du(des) parent(s) ou représentant(s) légal(-aux) :	
Adresse (précisez rue, code postal, ville) :	
Téléphone :	
Future adresse dans l'académie Aix-Marseille (renseigner en cas de déménagement) :	
.....	
Code Postal : _ _ _ _ _ _	Ville :
Lycée de secteur correspondant à l'adresse : se renseigner en allant sur la carte interactive	

NOM :PRENOM :

Vœux d'affectation

	ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS			ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ	LVA et LVB
	1	2	3		
Vœu 1					
Vœu 2					

En cas de demande de dérogation au lycée de secteur, quel en est le motif :

- Elève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier (enseignement de spécialité non présent dans l'établissement d'origine et non mutualisé dans le réseau)
- Handicap - Problème médical (joindre les justificatifs – le dossier sera transmis en commission médicale)
- Autres (joindre les justificatifs) :

Motifs précis de la demande : (à remplir par la famille)

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur

Date et signature du chef d'établissement d'origine :

Le / / 2024